

Autorisation d'Administration de Compte et d'Acceptation d'Exposition aux Risques

Je, soussigné l'Investisseur, Monsieur/Madame _____, autorise par la présente l'agent de trading, Monsieur _____, à acheter et vendre des devises en OTC foreign exchange markets ("OTCFX") et/ou options en contrats IBFXM sur marge ou autres et accepte le risque inhérent au trading. Je, soussigné l'Investisseur, par la présente décide d'indemniser et de protéger GCI, en acceptant toute perte, toute responsabilité ou tout endettement qui pourrait se produire. GCI est autorisé à recevoir les instructions de l'agent susdit en ce qui concerne les comptes maintenus au sein de GCI, sauf en ce qui concerne le retrait de fonds qui ne peut être effectué qu'à la demande de l'Investisseur. L'agent susdit déclare avoir les autorisations et les licences demandés par le gouvernement. Je, soussigné l'Investisseur, ratifie et confirme par la présente que toute transaction effectuée à partir de ce jour par l'agent susdit est à mon nom. Je, soussigné l'Investisseur, ratifie et confirme par la présente que l'agent de trading recevra les rémunérations suivantes:

Commissions:	\$ par lot aller/retour
% sur profit:	%

Le facteur de risque étant haut en investissant en OTCFX, il est expressément recommandé que seuls des fonds véritablement à "risque" soient utilisés dans ce type d'investissement. Si l'Investisseur n'a pas un capital supplémentaire que l'Investisseur peut se permettre de perdre, l'Investisseur ne doit pas investir en OTCFX. Aucun système d'investissement n'est sûr et aucun peut garantir des profits ou être excepté de pertes. De fait, aucun ne peut garantir la limite des pertes. Même si l'Investisseur accorde l'autorité d'investir à un autre, il est de la responsabilité de l'Investisseur de suivre de près les transactions effectuées sur son compte. GCI devra envoyer à l'Investisseur une confirmation de chaque mouvement effectué pour le compte et un résumé des pertes et profits en montrant le résultat financier de chaque transaction fermée pour le compte. En outre, GCI devra envoyer des résumés mensuels en montrant le bilan, les positions précises dans le compte, le profit ou la perte nette dans tous les contrats fermés et des profits et des pertes nets non réalisés dans tous les contrats ouverts qui figurent sur le marché. L'Investisseur devra soigneusement lire ces rapports. Si l'Investisseur a un doute, il devra immédiatement contacter GCI. La présente Autorisation caduque seulement avec la révocation écrite de l'Investisseur ou de l'agent d'investissement autorisé. Par conséquent, si pour une raison quelconque l'Investisseur voudrait révoquer son Autorisation d'administration de Compte, seule une révocation écrite et signée par l'Investisseur sera considérée. La présente Autorisation est à caractère continue et restera en vigueur jusqu'à être révoquée par l'Investisseur par notification écrite envoyée à GCI. Une telle révocation n'aura aucun effet ni pouvoir sur tout résultat de transactions entamées avant réception par GCI de la dite révocation. Cette Autorisation est faite pour le bénéfice de GCI et des agents de GCI.

Je, soussigné l'Investisseur, certifie avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci-dessus et certifie avoir les ressources financières pour signer le présent document d'Autorisation d'Administration de Compte et d'Exposition aux Risques. Je, soussigné l'Investisseur, accepte les conditions contenues dans le présent document d'Autorisation d'Administration de Compte et d'Exposition aux Risques.

Signature de l'Investisseur, propriétaire du compte :

Nom :

Date :

Joindre une copie de cette page pour signatures additionnelles.